



Compte-rendu de la Formation spécialisée du 28 janvier 2025

Déclaration liminaire de FO.

Elle porte essentiellement sur la note ministérielle relative à la santé, la sécurité au travail. Le problème des risques psychosociaux est aussi abordé.

Déclaration liminaire de la CGT.

La suppression des ponts naturels en 2025 à la DGFIP est pointée.

Déroulement de l'Ordre du jour

- 1)- Les procès-verbaux des 25/09/2024 et 10/10/2024 sont approuvés à l'unanimité.
- 2)- <u>Présentation orale de la méthodologie de la délégation d'enquête</u> faisant suite un événement grave.
- 3)- Présentation du DUERP et du PAP

SOLIDAIRES réclame une suspension de séance de 10mn afin de permettre aux OS de se concerter sur le PAP. SOLIDAIRES demande un report du vote concernant le PAP pour une question de forme.

Après la suspension Mme COUJARD présente le DUERP.

Il en ressort que 5 familles de risques représentent 85 % des risques. Les risques psychosociaux (RPS) occupent la 1ere place en terme de volume.

Les différentes propositions des O.S concernant le DUERP :

- l'alliance CFDT-CFTC souhaite que le panel de chefs de service présents lors des GT sur le DUERP soit renouvelé.
- impliquer davantage les agents de chaque service, et mieux leur expliquer l'utilité de participer à la préparation et à la réflexion autour du DUERP.
- présence de l'Assistante de prévention lors de la concertation dans les services pour la réalisation du DUERP.
- ajout dans le DUERP d'une ligne spécifique sur les risques sexistes et sexuels.
- mettre bien évidence sur Ulysse la période d'élaboration du DUERP afin d'inciter les agents à s'impliquer davantage.

A l'issue des discussions, toutes les OS votent le DUERP présenté.

Le PAP est un travail de synthèse de ce qui est dit dans le DUERP.

Le projet présente 16 actions avec 2 niveaux de priorisation (forte et moyenne).

Les risques principaux sont des RPS. Ils sont essentiellement relationnels et existent à 3 niveaux : au sein des services, entre les agents et avec les usagers.

Soumis au vote des OS, le résultat est le suivant :

Abstention: alliance CFDT-CFTC, FO et CGT

Vote contre : SOLIDAIRES

4)- Un rapide point est effectué sur l'exécution budgétaire 2024.

5)- Point sur les fiches de signalement

Ces fiches sont à compléter de manière exhaustive par l'agent agressé.

Elles sont suivies et font l'objet d'une étude statistique.

6)- Point sur les accidents de service

En 2024, dans le département on a pu dénombrer 13 accidents de service.

7)- Point sur les nouvelles mentions inscrites au registre santé et sécurité au travail.

La question du nettoyage s'est imposée :

- Problème de curage des égouts au niveau de Gambetta.
- Convention nationale avec l'UGAP concernant le marché public pour le nettoyage des sols. La société qui a obtenu le marché a des obligations de résultats et non pas de moyens d'où la nécessité d'établir un état des lieux de locaux nettoyé et de faire remonter les dysfonctionnements.

8)- Point sur les travaux immobiliers

La fin du câblage des bâtiments à Gambetta est prévue pour le mois de février 2025. Le passage à la TOIP devrait avoir lieu avant l'été 2025.

9)- <u>Point sur les missions de la correspondante locale handicap, nomination d'une référente égalité des chances.</u>

Mme Céline KAWA est la correspondante handicap de la DDFIP 14.

Sa fiche de mission est consultable sur Ulysse.

Ses projets pour 2025 sont :

- la visite des sites et la rencontre individuelle des personnes qui le souhaitent.
- l'information sur le handicap.
- la demande d'une ligne de crédit à la DG pour différentes actions.

10)- Les questions diverses

- attente de la LF2025 pour les travaux d'isolation.
- question d'accès aux bâtiments à Gambetta lors de travaux, question de la sécurité.
- manque d'information des agents sur le risque d'intrusion, sur l'alerte attentat.

Les élus CFDT - CFTC en CSAL-FS :

Daniel TEXIER (titulaire).
Armelle GOUEZ (suppléante)
Pierre Yves AUROUSSEAU (titulaire)
Marie BICEP (supppléante)